

ÉPISODE DE VERGLAS ET POSSIBLE PANNES D'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Recommandations de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Québec, le 10 mars 2026 – L'épisode de verglas et les précipitations de neige attendus dans la région de la Capitale-Nationale pourraient entraîner des pannes d'électricité. La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale rappelle aux résidents de la région les conseils à suivre pendant une panne d'électricité afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Il est important :

- de ne pas utiliser des appareils à combustion pour la cuisson ou encore pour l'éclairage (ex. : matériel de camping, propane, BBQ, briquettes de charbon) à l'intérieur d'une résidence ou d'un logement;
- de ne pas utiliser une génératrice à l'intérieur d'un domicile, d'un garage collé à la maison ou à l'extérieur près d'une fenêtre;
- d'éviter de chauffer un foyer de façon continue sur de longues périodes lorsque le chemisage intérieur de la cheminée (isolation intérieure) n'est pas conçu à cette fin;
- de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz sans odeur produit par les appareils à combustion. Une intoxication au monoxyde de carbone occasionne des nausées, des étourdissements, des maux de tête et peut être mortelle. En présence de l'un ou l'autre de ces symptômes, et qu'une exposition au monoxyde de carbone est soupçonnée, toutes les personnes exposées doivent sortir à l'extérieur. Si une personne est inconsciente, appelez le 911, en d'autres circonstances, contactez le Centre antipoison du Québec (CAPQ) au 1 800 463-5060.

Certaines personnes, comme les aînés, les nouveaux arrivants ou les personnes vivant seules, peuvent être particulièrement vulnérables en contexte de panne de courant hivernale. Il ne faut pas hésiter à téléphoner ou à visiter votre entourage pour s'assurer de leur bien-être.

En cas de panne prolongée d'une durée de 6 heures et plus

Des précautions doivent être prises concernant les aliments contenus dans le réfrigérateur et le congélateur afin d'éviter les risques d'intoxications alimentaires. Les conseils à suivre et la liste des aliments à conserver ou à jeter sont disponibles sur le site web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx>

Enfin, des conseils généraux sur les mesures à prendre avant, pendant et après une panne sont disponibles sur le site web d'Hydro-Québec :

<http://pannes.hydroquebec.com/pannes/en-cas-de-panne/>

En cas de doute sur votre état de santé, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé au 811, disponible 24 h/24 h, 7 jours/7 jours.

Source et renseignements

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Équipe des relations médias et affaires publiques

relations.medias.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca